

En conséquence, en notre qualité de supérieur de ces Dames, nous en avons examiné plusieurs, et les avons engagées à se préparer pour prendre prochainement des engagements ...

Coindre, sup.

DOC. XI

TÉMOIGNAGE AU SUJET DES DEUX PREMIÈRES PROFESSIONS RELIGIEUSES dans la Congrégation récemment approuvée. – *Document original conservé aux A. G. Rome.*

Quand, en 1818, Claudine Thévenet laisse sa mère pour fonder une congrégation religieuse, depuis quelque temps déjà, elle avait nourri le désir de se consacrer entièrement à Dieu par les vœux de religion. Nous ne savons pas à quelle date fixer cette détermination, mais une de ses premières compagnes d'apostolat nous dit, en se référant à ce moment, que sa mère, âgée et infirme, s'était longuement opposée à cette résolution généreuse (Doc. XXIII, p. 477). En 1823, le Père Coindre communiqua enfin à la Servante de Dieu l'autorisation obtenue pour la profession religieuse ; il écrit : « Le passage de la mer Rouge est effectué, ma fille ! Il vous a fallu à vous-même et à vos compagnes les années du désert. Réjouissez-vous, car Dieu les abrège. Et voici qu'après ces quatre années de probation, d'attente et de désirs, il vous ouvre l'entrée de cette Terre promise de la vie religieuse à laquelle vous aspirez » (Doc. XXVII, p. 571). Ces deux témoins furent sans doute bien informés ; ils mettent en relief la *longue* attente, antérieure à 1818, avant qu'on puisse entreprendre une vie commune avec des compagnes, et puis le *désir ardent* de la Fondatrice d'être religieuse.

La lettre du Père Coindre arriva le 10 février 1823 à la Servante de Dieu ; celle-ci prit aussitôt les dispositions nécessaires pour la première cérémonie de profession qui devait avoir lieu à Monistrol (cf. *infra*, 1, p. 252) ; elle organisa deux groupes successifs pour ne pas déranger l'ordre des maisons. Des cinq cérémonies qui se déroulèrent la même année, les deux premières concernent la Servante de Dieu d'une façon spéciale.

Le 17 février, Claudine Thévenet, ayant confié la maison de Lyon à Mère Saint-André, partit pour Monistrol, accompagnée par la Mère Saint-Xavier et les trois aspirantes admises à la prise d'habit, en même temps que Mère Saint-Simon qui habitait là avec les Mères Saint-Pierre et Saint-Bruno. De Belleville, vint la supérieure, Mère Saint-Borgia. Le 21, toutes les candidates se trouvèrent réunies à Monistrol ; la retraite commença le 22 sous la direction du Père Coindre ; le 25, avec la solennité requise, elles firent profession religieuse (cf. *infra*, 1, p. 252) ; le 16 mars, ce fut le tour des Mères Saint-André et Saint-Stanislas, venues de Lyon, et de Mère Saint-Gonzague, venue de Belleville (cf. *infra*, 2, p. 253).

Nous présentons brièvement ces religieuses :

Mère Saint-André (cf. Doc. XXI, p. 434).

Mère Saint-Xavier, Jeanne-Pierrette Chipier, fille de Michel et de Jeanne-Marie Coton, née à Lyon le 4 janv. 1795 ; elle entre dans la Congrégation le 20 oct. 1818, fait profession le 25 fév. 1823, est supérieure de la *Providence* et assistante générale. Elle meurt le 2 sept. 1828 (cf. Doc XVII, p. 335).

Mère Saint-Simon, Agathe Daval, fille d'Antoine et de Claudine Giraudier, née à St-Jean Lavestre (Haute-Loire) le 11 fév. 1798, entre dans la Congrégation le 1^{er} juin 1822, prend l'habit le 26 fév. 1823 et fait profession le 1^{er} nov. 1825. Elle meurt le 31 déc. 1847.

Mère Saint-Pierre, Marie-Antoinette Bedor, fille de Benoît et d'Anna Bénédicte Fougier, née à Lyon le 27 mai 1765, épouse Jacques Dioque et reste veuve le 10 déc. 1820 ; elle entre dans la Congrégation le 22 sept. 1822, y fait profession le 25 fév. 1823 et en sort le 14 août 1826 après avoir exercé des fonctions importantes. Elle meurt le 5 avril 1848 (cf. Doc XV, 4 et 5, p. 267-270).

Mère Saint-Bruno, Catherine Jubeau, fille de Jean et de Marguerite Defoy, née à Lyon le 28 oct. 1803 ; elle entre dans la Congrégation le 22 déc. 1818, fait profession le 25 fév. 1823 et remplit toujours des fonctions importantes et meurt supérieure provinciale en Inde, le 12 mars 1877.

Mère Saint-Borgia, Françoise Blanc, fille d'André et de Françoise Benoît, née à Lyon le 26 juin 1782 ; elle épouse Gabriel Ferrand le 20 nov. 1805 – qui la laisse veuve le 27 sept. 1810. Elle entre dans la Congrégation le 5 oct. 1818, fait profession le 25 fév. 1823, étant déjà supérieure de la maison de Belleville. Elle meurt supérieure au Puy, le 21 sept. 1835 (Doc. XXIII., *Histoire*, p. 613).

Mère Saint-Stanislas, Jeanne-Marie Planu, fille de Marie-Claude Planu et de Françoise Bertrand, née à Lyon le 6 fév. 1793, entre dans la Congrégation le 20 oct. 1818, fait profession le 16 mars 1823 et meurt le 21 janv. 1869 (cf. Doc. XXIII, *intra*, p. 454).

Mère Saint-Gonzague, Suzanne Chardon, fille d'Antoine Balthazar et de Catherine-Marie Barre, née à Messimy (Ain) le 11 oct. 1801, entre dans la Congrégation le 27 juillet 1820, fait profession le 16 mars 1823 et meurt le 30 janv. 1836, après avoir rempli les fonctions de maîtresse des novices à Lyon et de supérieure au Puy (cf. Doc. XV, 2, p. 266).

Les documents que nous transcrivons font partie du Registre I de la Congrégation commencé par le Père Coindre, à Monistrol, le 10 octobre 1822.

a) *Manuscrit*. C'est un cahier de 22 pages de 21 x 32 cm., dont les 18 pages centrales sont entièrement écrites : 11 par le Père Coindre lui-même, les autres par une secrétaire non identifiée. Le titre en première page, une note dans la marge de la troisième et celle qui termine le Manuscrit sont du Père Pousset, écrites sans doute en 1843 (cf. Doc. XVI, *intr.*, p. 272-274, et *Appendice*, p. 292).

b) *Contenu.* Le titre qui figure en première page, après l'indication « Maison du Puy (Haute-Loire) », nous fait connaître le contenu : « Registre (!) contenant les délibérations relatives aux vêtues, professions, élections, nominations et autres objets. Commencé le dix octobre mil huit cent vingt-deux, clos le treize novembre dix-huit cent vingt-sept. »

1

Cérémonie de la première profession : le 25 février 1823

Nous, soussignées, Claudine Thévenet, Sœur Saint-Ignace, fille légitime de Philibert Thévenet et de Marie-Antoinette Guyot, native de la paroisse St-Nizier de Lyon, âgée de quarante-huit ans ; et Sœur François-Borgia, Françoise Blanc, veuve Ferrand, fille légitime d'André Blanc et de Françoise Benoît, native de la paroisse St-Pierre de Lyon, âgée de quarante ans ; et Marie-Antoinette Bedor, veuve Dioque, Sœur Saint-Pierre, fille légitime de Benoît Bedor et d'Anne Fauquier, native de la paroisse St-Pierre de Lyon, âgée de cinquante-sept ans ; et Sœur Xavier, fille légitime de Michel Chipier et de Jeanne-Marie Coton, native de Lyon, paroisse St-François, âgée de 28 ans, et Sœur Saint-Bruno, fille légitime de Jean Jubeau et de Marguerite Defoy, native de la paroisse St-Pierre de Lyon, âgée de 20 ans : faisons foi et certifions que, par la grâce de Dieu, nous avons ce jourd'hui,¹ vingt-cinq février de l'année mil huit cent vingt-trois, fait volontairement et librement profession entre les mains de notre Père M. Coindre, supérieur nommé par Mgr Louis-Siffrein-Joseph de Foncrose de Salamon, évêque de St-Flour, dans la chapelle des Missionnaires du diocèse du Puy, après avoir été éprouvées dans notre maison de Lyon pendant plusieurs années, ayant pratiqué les exercices et observé les Règles de la Congrégation des Sœurs du Cœur de Jésus et de Marie, laquelle profession a été faite par les vœux simples perpétuels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de stabilité dans ladite Congrégation, d'après la Règle de saint Augustin et les Constitutions des Sœurs du Cœur de Jésus et de Marie, en présence de M. Romain Montagnac, prêtre missionnaire, recteur du Petit Séminaire, de M. François Vincent Coindre, aumônier de leur Providence de Fourvière, de M. Benoît, prêtre missionnaire, de M. Loual, de M. Montagnac cadet, prêtre directeur du Petit Séminaire de Monistrol, des Frères

¹ Une rature et le mot *vingt* est répété.

Augustin, Barthélemy, Bernard, François et des Sœurs Blandine, Angèle, Saint-Jean et Saint-Simon, en foi de quoi nous avons toutes signé ce présent acte le susdit jour.

Soeur Ignace, née Thévenet ; Soeur Borgia, née Blanc ; Soeur Saint-Pierre, née Bedor ; Soeur Saint-Xavier, née Chipier ; Soeur Saint-Bruno, née Jubeau ; Coindre, supérieur ; Coindre ; R. Montagnac, prêtre.

2

Cérémonie de la seconde profession : le 16 mars 1823

Nous, soussignées, Soeur André, née Victoire Ramié, fille légitime de M. Abraham Ramié et Marianne Riboud, native de la paroisse St-Pierre de Lyon, âgée de vingt-sept ans, et Soeur Stanislas, née Jeanne Marie Planu, fille légitime de Claude Planu et de Françoise Bertrand, mariés, native de la paroisse St-Nizier de Lyon, âgée de trente ans ; et Soeur Gonzague, née Suzanne Chardon, fille légitime de M. Antoine-Balthazar Chardon et Catherine Barri, mariés, native de la paroisse de Messimy, département de l'Ain, âgée de vingt-deux ans, faisons foi et certifions que, par la grâce de Dieu, après avoir pris l'habit des Sœurs de la Congrégation des Cœurs de Jésus et de Marie et avoir fait pendant trois années nos épreuves dans les maisons de Lyon ou de Belleville, durant lesquelles ayant pratiqué les exercices et observé les Règles de ladite Congrégation, avons fait ce jourd'hui, le seizième de mars de l'année mil huit cent vingt-trois, volontairement et librement, profession entre les mains de notre Père supérieur, M. Coindre, supérieur des Missionnaires, dans la chapelle des Missionnaires du Cœur de Jésus de Monistrol, en faisant les vœux simples perpétuels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de stabilité dans ladite Congrégation selon ses Règles et Constitutions, en présence des Sœurs susdites et de M^{me} Saint-Pierre, Mère supérieure de l'établissement de Monistrol et de M^{me} Bruno, en foi de quoi nous avons signé ce présent acte le susdit jour.

Mère Saint-Pierre ; Mère Saint-Bruno ; Soeur André, née Ramié ; Soeur Saint-Stanislas, née Planu ; Soeur Gonzague, née Chardon ; Père Coindre, supérieur.